

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 645

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« raisons plausibles »

les mots :

« éléments de preuve permettant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.